

Fléau. — Le fléau du divorce sévit à Paris d'une façon inquiétante. Alors qu'en novembre 1913 on enrégistrait 425 divorces, le nombre s'en élevait à 1,126 en novembre 1919.

Cinquantenaire des Pères Blancs et des Sœurs Missionnaires d'Afrique. — Ces deux Congrégations viennent de célébrer leur cinquantenaire de fondation. A cette occasion, Mgr l'archevêque d'Alger a envoyé à son clergé une lettre circulaire où il rappelle ce qu'ont fait les vaillants fils et filles dévouées du grand cardinal Lavigerie.

Nous en extrayons les passages suivants :

On peut dire que, dans les régions, jusque-là abandonnées, du Centre africain, la bonté de Dieu a fait, par les Pères Blancs, des miracles ; à la fin de juin 1918, le total des fidèles de la région des Grands Lacs était de 273,206, et celui des catéchumènes, de 139,281.

Mgr Livinhac, dornant ces chiffres magnifiques, ajoute : " Les rapports venus des diverses missions prouvent que la pratique religieuse est partout en honneur. Le nombre des communions ne permet pas, du reste, d'en douter : il s'est élevé, de fin juin 1917 à fin juin 1918, à 4,459,618, ce qui porte à une vintaine par an la moyenne des communions pour les fidèles en âge de s'approcher de la sainte Table. Je ne crois pas que, dans les meilleurs diocèses du monde catholique, les communions atteignent une pareille moyenne."

Pourtant, le nombre des missionnaires est relativement peu nombreux, 650 prêtres et 240 Frères coadjuteurs environ.

Les Pères Blancs ont eu 363 mobilisés ; 48 sont tombés au champ d'honneur ; ils comptent 4 croix de la Légion d'honneur, 99 croix de guerre et 168 citations.

Les Sœurs missionnaires, elles, sont 527, sans compter les novices et les postulantes ; elles occupent 63 stations, la plupart dans l'Afrique centrale.

Les élus. — Les élections sénatoriales, en France, ont eu lieu le 11 janvier dernier. Elles sont beaucoup moins bonnes que les élections législatives. On voit revenir plusieurs des plus sectaires tenants du régime de vol et de persécution religieuse.

Les élections législatives se sont faites d'après le principe, appliqué jusqu'à un certain point, de la représentation proportionnelle, ce qui a favorisé les catholiques. Les élections sénatoriales se sont faites d'après le système d'avant la guerre. Elles tendraient à prouver qu'il n'y a pas grand'chose de changé au fond, là-bas, et que la guerre n'a pas ramené grand'chose.

Le Sénat, où ne siégeait aucun membre du clergé catholique depuis la mort de Mgr Dupanloup, en 1878, compte maintenant parmi ses membres deux prêtres : MM. le chanoine Collin, et l'abbé Delsor, représentant chacun une circonscription de l'Alsace-Lorraine.